



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 11 mars 2009

- 2009-01 vote du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur municipal 2008
- 2009-02 adoption des taux 2009 des quatre taxes locales
- 2009-03 application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA)
- 2009-04 vote du budget primitif 2009
- 2009-05 indemnité de conseil et d'assistance du receveur municipal
- 2009-06 avenant à la délibération 2002-14 créant la régie d'avances
- 2009-07 inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2007 du budget annexe des transports au budget principal
- 2009-08 ramassage des encombrants
- 2009-09 création d'un point d'information touristique à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-10 création d'une cyber base à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-11 instauration du régime indemnitaire des personnels titulaires et non titulaires de la commune
- 2009-12 annulation des délibérations 2008-02 et 2008-11 du 09 janvier 2008 concernant la vente des parcelles AY 6 et BC 72
- 2009-13 annulation de la délibération 2004-75 du 27 octobre 2004 concernant la vente des parcelles AC 98, AC 99, AC 100, AC 101, AC 102, AC 103
- 2009-14 remplacement de M. Alain Patrick Robinson, démissionnaire du mandat de conseiller communautaire à Communauté des communes du centre littoral
- 2009-15 annulation de la délibération 2004-56 approuvant le nouveau logo de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-16 intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs-Virgiles
- 2009-17 longueur de la voirie communale
- 2009-18 avenant au plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-19 inscription budgétaire de l'opération 2009-02 relative à l'aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-20 réhabilitation de la mairie de Montsinéry

- 2009-21** remise en état de la cuve de carburant
- 2009-22** réalisation d'un parc de voirie
- 2009-23** indemnités et remboursement des frais des élus
- 2009-24** création d'emplois : 1 agent technique spécialisé des écoles (ATSEM), 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 1 emploi d'agent technique de 1^{ère} classe, 2 emplois de rédacteur territorial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2009**

DATE DE CONVOCATION

03 Mars 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Mars 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 02

DELIBERATION N°2009/18/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE ONZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

Délibération N° 2009/18/MT
Portant avenant au plan de financement de la
Construction d'un groupe scolaire à Tonnégrande

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n°2008/43/MT en date du 11 Juin 2008, le Conseil Municipal de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a approuvé le plan de financement suivant concernant la construction d'un groupe scolaire à Tonnégrande :

- Dépenses	:	660 000 €
- Recettes	:	660 000 €
- Etat (40%)	:	316 800 €
- FEDER (32%)	:	211 200 €
- Région (FRDE)	:	99 000 €
- Commune (5%)	:	33 000 €

L'absence de réponse de la Région quant à sa participation bloquant actuellement la progression de ce dossier et l'urgence de réalisation pour une ouverture en Septembre 2009 nous impliquent une participation plus importante de la Commune.

Je vous demande d'approuver le nouveau plan de financement et l'inscription budgétaire au programme n° 2009-01 de la part communale de 132 000 Euros :

- Dépenses	:	660 000 €
- Recettes	:	660 000 €
- Etat (40%)	:	316 800 €
- FEDER (32%)	:	211 200 €
- Commune (20%)	:	132 000 €

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport n°2009-18 de Monsieur le Maire concernant l'avenant au plan de financement de la construction d'un groupe scolaire à Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

Article 1^{er} : Autorise l'inscription budgétaire au Budget Primitif 2009 de la part communale de 132 000 Euros au programme n°200901.

Article 2 : Demande à Monsieur le Maire de rechercher le plus rapidement possible la concrétisation des autres financements prévus au niveau de l'Etat (316 800 Euros) et de l'Europe (211 200 Euros).

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Mars 2009



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

